- Délibération certifiée exécutoire
- Par sa présentation en Préfecture le 17 DEC. 2024
- Par sa publication sur le site internet le 17 DEC. 2024

Feuillet N°58

HAUT BUGEY AGGLOMERATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

SEANCE DU JEUDI 12 DECEMBRE 2024

Le jeudi 12 décembre 2024 à 18h30, le Conseil d'agglomération, légalement convoqué le jeudi 5 décembre 2024, s'est réuni à l'Espace Jean Blanc de la commune de Port, sous la présidence de Monsieur Michel MOURLEVAT.

Présents	Excusés	Absents	Pouvoirs
54	9	12	4

Présents : M. MOURLEVAT, M. EMIN, M. THOMASSET, M. CRACCHIOLO, Mme ESCODA, M. HARMEL, Mme COMUZZI, M. VAREYON, Mme RAVET, M. DELAGNEAU, M. TURC, M. COMTET, M. MATZ, M. MAIRE, M. AUBOEUF, M. BENOIT, Mme BERGER, Mme BERTRAND, Mme BEY, M. BOURGEAIS, M. BRITEL, M. BROCHARD, M. BUQUET, M. CALLAMAND (suppléant de M. DUPARCHY), M. DEGUERRY, Mme DEGUERRY, M. DOCHE, Mme DOMINGUEZ, M. DONZEL, M. DRUET, Mme DUBARE, M. DUCRET, M. DUPONT Noël, Mme EMIN, M. GERVASONI, M. GIROD, M. GUENRO, Mme GUIGNOT, M. JACQUET (suppléant de M. RAVOT), M. JUILLARD, Mme LAKHDAR-CHAOUCH, M. LENSEL, Mme LEVILLAIN, Mme LIEVIN, M. MILLET, M. MOINE, M. MONACI, M. MOREL, Mme MOREL Jeannine, M. PALISSON, M. PERNOD, Mme SERPOL (suppléante de M. MARTINAND), Mme SERRE, M. TORRION.

Excusés : M. PERRAUD, Mme ANTUNES, M. ARMETTA, M. DUPONT Jean-François, M. GUILLET, M. GUINET, M. ISSARTEL, M. MATHIEU, Mme PITTI.

Absents : M. AKHLAFA, M. BORGEOT, M. de LEMPS, M. FOUILLAND, M. KAYGISIZ, Mme MANDUCHER, M. MARTINEZ, Mme MOREL Anne, M. NIVEL, Mme REGLAIN, M. TOURNIER-BILLON, M. VAILLOUD.

Pouvoirs : Mme COLLET (pouvoir à Mme LEVILLAIN), M. DUFOUR (pouvoir à M. DEGUERRY), Mme FLORE (pouvoir à M. CRACCHIOLO), Mme VOLAN (pouvoir à Noël DUPONT).

==========

Le quorum étant atteint, le Conseil d'agglomération peut délibérer.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil d'agglomération nomme à l'unanimité, Mme Marie-Josèphe LEVILLAIN, Secrétaire de séance.

Feuillet N° 59

Modification du tableau des effectifs du personnel

Rapporteur : M. THOMASSET

Il est rappelé au Conseil d'agglomération que la création du tableau des effectifs du personnel communautaire est effectuée par délibération en date du 28 janvier 2014.

Il est aujourd'hui nécessaire d'apporter des modifications au tableau des effectifs du personnel pour prendre en compte des recrutements et mobilité interne.

Créations de poste :

Emploi :	Filière	Cadre d'emploi	Catégorie	Temps de travail
Secrétaire général de mairie remplaçant	Administratif	Attaché territorial	A	100%
Agent polyvalent des moyens généraux	Administratif	Adjoints administratifs	C	100%
Ingénieur bâtiments infrastructures	Technique	Ingénieurs	A	100%
Agent d'accueil et administratif Centre nautique et sport	Technique	Adjoint technique	C	TNC 30h
Agent de développement sportif	Sportive	Educateurs des APS	B	100%

Suppressions de poste :

Emploi :	Filière :	Cadre d'emploi	Catégorie	Temps de travail
Agent d'accueil Centre Nautique	Administrative	Adjoints administratifs	C	TNC 24h
Chargé d'opérations bâtiments infrastructures	Technique	Techniciens	B	100%
Chargé de mission Effluents non domestiques	Technique	Techniciens	B	100%
Mécanicien stations de ski	Technique	Adjoints techniques	C	100%
Agent polyvalent des moyens généraux	Droit privé	Contrat unique d'insertion (CUI)		100%

Feuillet N° 60

Le Conseil d'agglomération,
Par 58 voix pour,

- **CREE** :
  - 1 emploi d'Attaché territorial à temps complet
  - 1 emploi d'Adjoint administratif à temps complet
  - 1 emploi d'Ingénieur à temps complet
  - 1 emploi d'Adjoint technique à temps non complet 30/35ème
  - 1 emploi d'Educateur des APS à temps complet

- **SUPPRIME** :
  - 1 emploi d'Adjoint administratif à temps non complet 24/35ème
  - 2 emplois de Techniciens à temps complet
  - 1 emploi d'Adjoint technique à temps complet
  - 1 emploi de Contrat Unique d'Insertion (CUI) à temps complet

- **APPROUVE** le nouveau tableau des emplois permanents tel qu'il est indiqué en annexe qui porte le nouveau nombre des effectifs à :

  - Effectifs budgétaires : 248 (238,03 ETP)
  - Effectifs pourvus : 231 (225,92 ETP)

- **AUTORISE** le Président à procéder aux déclarations de vacance de poste et à prendre toutes dispositions nécessaires relatives aux recrutements.

- **DIT** que ces modifications prennent effet dès que la présente délibération sera exécutoire.

Fait à Oyonnax, le 13 décembre 2024.

Le Président,

HAUT-BUGEY AGGLOMÉRATION
CS 80502
F - 01117
OYONNAX
CEDEX

Feuillet N° 61

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Modification du tableau des effectifs du personnel.

Date de décision: 12/12/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 17/12/2024

Numéro de l'acte : 121224_24164

Identifiant unique de l'acte : 001-200042935-20241212-121224_24164-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 4 .1
Fonction publique
Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Date de la version de la classification : 29/08/2019

Nom du fichier : 8-Modif-tableau-RH.pdf (99_DE-001-200042935-20241212-121224_24164-DE-1-1_1.pdf)

Annexe : POINT N°8.pdf (21_RP-001-200042935-20241212-121224_24164-DE-1-1_2.pdf)
Modification du tableau des effectifs du personnel